



**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)**

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public d'assainissement
non collectif**

Exercice 2009

**Présenté conformément à l'article
L.2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales**



SOMMAIRE

1) Caractérisation technique du service	2
1.1) Organisation administrative du service.....	2
1.2) Estimation de la population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0).....	3
1.3) Mode de gestion du service	3
1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)	3
1.5) Activité du service	3
1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0).....	4
2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	5
2.1) Fixation des tarifs en vigueur	5
2.2) Recettes d'exploitation	5
3) Indicateurs de performance.....	6
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3).....	6

Indicateurs applicables en assainissement non collectif à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs :

D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1) Caractérisation technique du service

1.1) Organisation administrative du service

La Communauté de communes du canton de Podensac regroupe 13 communes : Arbanats, Barsac, Budos, Cérons, Guillos, Illats, Landiras, Podensac, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Saint-Michel-de-Rieufret, Virelade. La Communauté de communes a la compétence « Inventaire et contrôle de l'état de l'assainissement individuel ».



1.2) Estimation de la population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 7 250¹ habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : env. 2 900 installations.

1.3) Mode de gestion du service

Une prestation de service a été attribuée à la société Lyonnaise des Eaux en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 7/08/2006. La durée initiale du contrat est de 4 ans et a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2010.

1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le service assure :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

C'est une mission obligatoire (article L.2224-8 du CGCT). Le contrôle doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2012 puis selon une périodicité qui ne peut excéder 8 ans.

Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de 6 ans.

1.5) Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation		2006	2007	2008	2009
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	24	63	55	35
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	6	38	27	43
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes (contrôles-diagnostic)	0	465	449	590

¹ Nombres d'installations estimé (2 900) x nombre moyen d'habitants par foyer (2,5)



1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	100

Les 13 communes de la Communauté de communes ont un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique).



2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Date de la délibération	Objet	Tarif
20/07/2006	Contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution d'une installation nouvelle ou réhabilitée	10 € TTC (9,48 € HT)
20/07/2006	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (contrôles-diagnostic)	6 €/an TTC (5,48/an € HT)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujetti à la TVA (5,5 %) ? Oui Non

2.2) Recettes d'exploitation

Montant des recettes (€ HT):	2008	2009	Variation
Contrôle de conception et de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	218,04	360,24	+ 65,2 %
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	15 874,55	12 278,16	-22,5 %
TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés	16 092,59	12 638,40	- 21,5 %



3) Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées (existantes et nouvelles) jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

		2006	2007	2008	2009	
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou conformes avec réserves ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	Neuves	Conformes	3	32	19	33
		Conformes avec réserves	3	3	4	5
	Existantes	0	172	212	258	
TOTAL		6	207	235	296	
TOTAL CUMULE		6	213	448	744	
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service		6	509	985	1 618	
Taux de conformité [%]		100,0 %	41,8 %	45,5 %	46,0 %	

Grilles d'évaluation pour définir la non-conformité : Agence de l'Eau Adour Garonne ; Conseil général de la Gironde